

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

**MIN de Bordeaux- Brienne - Indemnisation accordée à la Communauté Urbaine
par le Tribunal Administratif - Avenant n°1 à la convention de gestion du 21
mars 2011 - Décision - Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Régie du MIN, conformément à la convention de gestion signée avec la CUB le 21 mars 2011, assure la gestion du Marché. Les terrains et bâtiments ont été remis à la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale sous le régime de l'affectation. La Régie du MIN doit assurer les travaux d'entretien et de réparation de ces biens, afin de maintenir les immeubles et équipements concernés en bon état et conformes à leur destination.

Un litige portant sur les sols des bâtiments Pomona Terre Azur a opposé la CUB à la société DV Construction venant aux droits de GCA, constructeur de l'ouvrage ainsi qu'à la société Ingerop, venant aux droits de la SEAMP. Le Tribunal Administratif par jugement du 8 novembre 2011, devenu définitif, a condamné les défendeurs au versement d'une somme de 634 014,11€ (excluant les intérêts moratoires et le remboursement des frais d'expertise).

Le bâtiment concerné par le litige, à savoir le bâtiment Pomona Terre Azur lui ayant été remis en affectation, il est proposé d'autoriser le versement de cette somme à la Régie du MIN.

La Régie du MIN assumera toutes les obligations correspondant à ce transfert et en particulier toutes les obligations liées à la pérennité de l'ouvrage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention de gestion du marché d'intérêt national en date du 21 mars 2011

VU le jugement du tribunal administratif du 8 novembre reçu à la Communauté Urbaine le 10 novembre 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser, par avenant à la convention de gestion du 21 mars 2011, le reversement à la Régie du MIN d'une somme de 634 014,11 €,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le versement à la Régie du MIN d'une somme de 634 014,11 €, encaissée par les services de la CUB en application du jugement du Tribunal Administratif du 8 novembre 2011 pour le contentieux relatif aux désordres affectant les sols de l'entrepôt Pomona Terre Azur, et résultant d'un vice de construction.

Article 2 : en contrepartie de ce versement, la Régie du MIN assumera les obligations correspondantes, qui sont formalisées par l'avenant n°1 à la convention de gestion ci-joint

Article 3 : de valider l'avenant ci-joint et d'autoriser M. le Président à signer ce document.

Article 4: d'imputer les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67 compte 678 sous fonction 910 CRB BD 01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 5 JUILLET 2012

M. CLAUDE SOUBIRAN